



Rupture de contrat chaudiere suite vente de maison

Par **ludivine31**, le **13/09/2012** à **22:12**

Bonjour,

j etais propriétaire d une maison et avais un contrat d entretien pour ma chaudiere!!ayant vendue ma maison signée chez le notaire le 27 juillet ,je contacte le lendemain l'agence pour stopper le contrat et la,la personne me dit que ce n ai pas possible car mon contrat est repartie depuis le 01 juin 2012 pour 1 annee;donc que je suis dans l obligation de payer jusqu au 31 mai 2013;;que j aurais dus mettre un terme au contrat le 31 mai 2012 (mais la je n aurais plus ete assurée donc s il y aurais eu un soucis avec ma chaudiere jusqu au 27 juillet je l avais dans le baba);(je leur ai envoyée une lettre recommandée avec AR qu ils ont reçu le 07 aout 2012);et la personne m a dit que les nouveaux propriétaires pouvaient reprendre le contrat et donc ils economiseraient les frais de mise en services et autres... ce jour le 11 septembre 2012 je me rend compte qu ils ont encore prelevés sur mon compte;et qu hier le 10 septembre la visite annuelle d entretien a ete effectuée et les propriétaires non apparemment pas fait le necessaire pour reprendre le contrat!!!donc c est moi qui paye.....merci de m aider car je ne sais pas quoi faire;je suis une maman avec mes 2 filles dont 1 handicapée et je ne peux me permettre de payer mon nouveau loyer et payer un contrat chaudiere pour les autres. cordialement.